



Commission des équipements
et de l'aménagement durable
Commission de l'économie, de l'emploi et du tourisme

1111 - Aéroport de Strasbourg-Entzheim

**Compétitivité et développement du trafic de
l'Aéroport de Strasbourg-Entzheim - Soutien
au dispositif de baisse de la taxe d'aéroport
sur la période d'avril 2013 à mars 2016 -
Convention multipartite de financement**

Rapport n° CP/2014/24

Service gestionnaire :

Direction développement économique, territorial et international

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de soumettre à l'approbation de la Commission Permanente du Conseil Général la convention multipartenariale de financement du dispositif de baisse de la taxe d'aéroport pour la période d'avril 2013 à mars 2016. Ce mécanisme est destiné à améliorer la compétitivité et l'attractivité de l'Aéroport de Strasbourg-Entzheim dans un contexte de forte concurrence aéroportuaire, notamment avec les aéroports voisins de Bâle-Mulhouse et de Karlsruhe-Baden.

Comme pour les autres partenaires, l'Etat, la Communauté Urbaine de Strasbourg et la Chambre de Commerce et d'Industrie de Strasbourg et du Bas-Rhin, à l'exception de la Région Alsace, l'engagement du Département du Bas-Rhin en faveur de l'Aéroport de Strasbourg-Entzheim, est acté dans le Contrat triennal Strasbourg Capitale Européenne 2012-2014 approuvé par l'Assemblée délibérante le 10 décembre 2012.

Notre contribution représente un montant total d'aide de 3,44 millions d'euros sur la période d'avril 2013 à mars 2016.

Aux termes des négociations conduites entre les partenaires de l'aéroport, la répartition du montant de 3,44 millions d'euros est ventilée comme suit :

- **participation au financement des liaisons régulières européennes sous obligations de service public (OSP) : 143 000 euros**

Le dispositif concerne les lignes vers Amsterdam, Madrid et Prague. Ces destinations permettent de bonnes correspondances sur les vols européens et internationaux. Les contributions publiques à l'exploitation de ces lignes représentent un montant total de 14,3 M€ pour la période d'août 2013 à mars 2016. Les financements sont assurés principalement par l'Etat (12,8 M€) et la Chambre de Commerce et d'Industrie de Strasbourg et du Bas-Rhin (1,223 M€). Le Département et la CUS, qui portent l'essentiel de leurs financements sur le dispositif de baisse de la taxe d'aéroport, contribuent chacun pour 143 000 € aux OSP.

Le dispositif sera soumis à l'approbation de la Commission Permanente du Conseil Général à l'issue de la finalisation des conventions de financement correspondantes.

- **participation au financement du mécanisme de baisse de la taxe d'aéroport : 3 297 000 euros**

Conformément à la délibération de l'Assemblée Plénière en date du 24 juin 2013 et à celle de la Commission Permanente du 7 octobre 2013, la subvention départementale d'un montant total de 3 297 000 euros au mécanisme de baisse de la taxe d'aéroport, taxe affectée au financement des missions régaliennes, est mise en place selon l'échéancier ci-dessous :

2013	2014	2015	2016	Total
957 000 €	1 032 625 €	1 032 625 €	274 750 €	3 297 000 €

Afin d'accompagner la trésorerie de la Société aéroportuaire qui préfinance depuis avril 2013 la compensation de la baisse de la taxe d'aéroport, le versement de la contribution départementale pour 2013, soit 957 000 euros, a fait l'objet d'une convention particulière entre le Département et la Société Aéroport de Strasbourg-Entzheim.

Ce dispositif transitoire a été mis en place dans l'attente de la convention générale associant l'ensemble des partenaires. Cette convention fait l'objet du présent rapport. Elle est soumise à l'approbation de la Commission Permanente du Conseil Général.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son Président, approuve la convention multipartenariale de financement du dispositif de baisse de la taxe d'aéroport au bénéfice de l'Aéroport de Strasbourg-Entzheim, annexée à la présente délibération.

Elle autorise son Président à signer ladite convention.

Strasbourg, le 20/12/13

Le Président,

A blue ink signature, appearing to be 'Guy-Dominique KENNEL', written over a light blue rectangular background.

Guy-Dominique KENNEL